

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la FFSc Samedi 13 octobre 2012

Présents ou représentés :

Les président(e)s des comités régionaux, sauf Nicole Counotte et Brigitte Duriez, excusées, et Gérard Thuillot, absent

Les président(e)s des Directions Nationales

Les membres du Bureau Directeur, sauf Hugo Bauer, Lydie Lauret et Marie-Odile Panau, excusés

Jacques Libert et Jean-Pierre Géreau pour Promolettres

Séverine Gruchot, DAF de la FFSc, et Nathalie del Olmo, représentante du personnel

La séance est ouverte à 10 heures 05, sous la présidence de Jacques Lachkar.

I. Structures fédérales (Jacques Lachkar)

Les embauches évoquées lors du CA de juin dernier n'ont finalement pas été réalisées. Le poste d'informaticien n'a pas été pourvu en l'absence de candidat (rémunération proposée sans doute insuffisante). Le candidat retenu pour le poste d'attaché au développement n'a pas donné suite à sa période d'essai (d'un commun accord entre lui et la FFSc).

Par ailleurs, Nicolas Thomas a récemment émis le souhait de quitter son emploi à Promolettres afin notamment de reprendre ses études. Le Bureau directeur du 12 octobre 2012 a répondu favorablement à sa demande de rupture conventionnelle. Son remplacement fera rapidement l'objet d'une offre d'emploi (*NB : offre publiée depuis sur le site fédéral*). Toujours côté Promolettres, un CDD de trois mois (Marine Seille, jusqu'à fin janvier 2013) permettra d'assumer la traditionnelle surcharge de travail de fin d'année. Le Bureau directeur a prévu d'externaliser une partie de la comptabilité de Promolettres auprès du cabinet comptable, tout en conservant néanmoins certaines tâches (saisie des commandes, factures, gestion des stocks, etc.) au niveau du Siège. Cette mesure vise à limiter le coût de la prestation et à disposer mensuellement d'un tableau de bord de suivi d'activité.

En outre, le Bureau directeur a décidé de fermer définitivement la boutique parisienne après la période de Noël. Nous chercherons à identifier des magasins de jeux implantés dans les grandes métropoles de France pour effectuer en partenariat la distribution des produits de Promolettres. En l'état, le fonctionnement de la boutique parisienne s'avère beaucoup trop contraignant. La solution adoptée permettrait d'éviter de dérégler le travail des permanents et d'élargir la diffusion des produits.

Nous devons également globaliser au plus tôt les tâches actuellement réalisées par Nicolas Thomas et Nicolas Aubert et les répartir au sein du Siège, ce qui nous permettra dans le même temps de redéfinir les postes actuellement occupés par les deux salariés de Promolettres.

Par ailleurs, le mandat de gérant de Jacques Libert parviendra à son terme lors de la prochaine Assemblée générale, qui se tiendra à Aix. Il a été demandé à Jean-Pierre Géreau de reprendre la gérance de Promolettres. Pour sa part, Jacques Libert conservera son rôle de consultant.

Côté Fédération, aucune embauche ne sera faite prochainement, entre autres par prudence sur le plan financier. Cependant, nous devons recourir à des prestataires extérieurs pour la réalisation de prestations

ponctuelles (missions) liées à des tâches urgentes dans divers domaines (Communication, Informatique et Promotion - travail sur le terrain). Des pistes sont en cours d'étude auprès de scrabbleurs intéressés et compétents dans ces domaines.

Concernant le procès "Genet" aux prud'hommes, une audience de conciliation a eu lieu le 12 septembre dernier. Nous avons indiqué avoir licencié Philippe Genet en raison du déficit de 200 000 euros constaté l'an passé et des difficultés économiques de la FFSc. Son avocat a déclaré de son côté qu'il compte démontrer que le motif économique de ce licenciement n'est pas justifié. L'audience de jugement est fixée au 3 mai 2013, ce qui ne signifie pas la fin de la procédure (possibilité d'appel, de délibéré ou de renvoi).

Concernant les commissions et les directions nationales, Roger Combes a accepté de présider la commission Logistique suite à la démission de Raymond Perret. De même, Nadine Depuydt a pris la Présidence de la commission des Finances à la place d'André Péron. Enfin, Gérard Bellec a démissionné de la présidence de la commission du Règlement et sera remplacé par Michelle Cohard.

En outre, Lydie Lauret (qui reste membre du BD) a souhaité quitter la vice-présidence de la DNSJS. Elle sera remplacée à ce poste par Julien Delaire.

En réponse à plusieurs questions posées quant aux modalités et conséquences de la fermeture de la boutique, Jacques Lachkar précise les points suivants :

- Nous devons identifier des magasins implantés dans les grandes villes et susceptibles d'être intéressés par la distribution de nos produits. Les membres du Conseil d'administration sont invités à nous informer des éventuelles opportunités en la matière.
- La VPC et la boutique en ligne seront bien sûr conservées et même développées. Les joueurs d'Outre-mer pourront comme par le passé commander leurs articles en ligne ou par téléphone et venir ensuite les retirer au siège (en prenant rendez-vous).
- Nos relations avec Mattel n'ont aucune raison d'être affectées par ces modifications (aucune concurrence n'est envisageable, par la nature même des produits concernés).

II. Calendrier (*Jacques Lachkar*)

La FISF a décidé de reporter la mise en œuvre de certaines décisions à la saison 2014-2015. Les dates prévues pour les différents simultanés internationaux pour la saison 2013-2014 ne sont donc pas impactées par les nouveautés prévues.

(pour mémoire : blitz le 14 décembre 2013, mondial le 11 janvier 2014, semi-rapide le 11 mai 2014).

En revanche, à compter de la saison 2014-2015, la FISF a décidé d'organiser le Simultané semi-rapide le premier dimanche de septembre, c'est-à-dire en ouverture de la saison, et de prévoir le Simultané de Blitz le premier samedi de décembre, et non plus le deuxième samedi du même mois.

Par ailleurs, la finale du Championnat de France individuel de 2014 aura lieu à Vichy en lieu et place de la Coupe de Vichy. Nous recherchons encore à ce jour un candidat pour l'organisation d'une étape du Grand Chelem pour la saison 2013-2014. Cette étape consiste en un tournoi de cinq manches et nécessite une capacité d'accueil d'au moins 300 places.

Le Championnat de France individuel 2015, pour sa part, devrait avoir lieu durant le week-end de Pâques. Le Championnat individuel serait ainsi organisé les 4 et 5 avril 2015. Le Championnat de France de Blitz, quant à lui, aurait lieu le 6 avril.

Jean-Pierre Malfois indique que la Mairie de Lyon s'est déclarée intéressée par l'organisation d'une épreuve « de prestige », en l'occurrence le Championnat de France Individuel en 2015. La manifestation devrait prendre place au Palais des Sports. Aucune autre candidature ne se manifestant, cette proposition est retenue.

Jacques Lachkar ajoute que le Conseil d'administration devra réfléchir au calendrier des phases et des épreuves qualificatives en liaison avec le retour du CdF à Pâques, au moins les années impaires. Si l'expérience faite à Vichy en 2014 est concluante, elle sera renouvelée les années paires. Une candidature (de préférence dans l'ouest de la France, pour équilibrer les sites de ces dernières années) est donc souhaitée pour les CdF, week-end de Pâques 2017.

En outre, la finale interclubs 2013 se déroulera à Saint-Etienne. L'édition 2014 pourrait avoir lieu à Bron (à confirmer). Les interclubs européens, quant à eux, se dérouleront à Evian les 5 et 6 octobre 2013.

Concernant le Championnat de France scolaire, *Marie-Claude Derosne* rappelle qu'il aura lieu en 2013 à Lorient. Une recherche de candidature a été engagée dans le Limousin-Périgord pour la tenue du Championnat de France scolaire de 2014 (à suivre).

Pour ce qui concerne l'organisation du Championnat de France classique en mars 2014, *Jean-François Himber* indique que la candidature de Pougues-les-Eaux a été retenue. En revanche, l'appel à candidature pour le Championnat de 2015 n'a pas encore été lancé. Une candidature en provenance de la région parisienne est souhaitée. En outre, les Opens de France devraient avoir lieu en novembre 2014. Les candidatures sont attendues en provenance de l'ensemble du territoire.

Plusieurs membres du CA pensent que la décision de la FISF d'organiser le Simultané semi-rapide au début du mois de septembre n'est pas judicieuse. En début de saison, de nombreux retraités sont encore en vacances, les familles ont un agenda chargé et les clubs rouvrent à peine leurs portes. Une baisse de la participation est à craindre. Le mois d'octobre serait peut-être une période plus appropriée. Jacques Lachkar relatera ces points de vue auprès de la FISF lors des réunions prévues à Aix-les-Bains.

III. Point financier (*Jacques Lachkar et Jacques Libert pour Promolettres*)

Les documents de présentation du point financier avaient été envoyés aux membres du CA et sont repris en annexe du présent procès-verbal.

Pour rappel, le budget prévisionnel 2012 de la Fédération présenté le 7 janvier dernier affichait un déficit de 67,6 k€. En définitive, le bilan affiche un résultat négatif de 73,6 k€. L'écart s'explique principalement par le fait qu'une partie du remboursement du CIF de Joan avait été déjà provisionnée sur l'exercice précédent, puisque ce CIF a débuté fin avril 2011. Les variations des autres postes s'équilibrent entre elles.

Les comptes définitifs seront présentés en AG, ainsi qu'un budget prévisionnel 2012-2013 qui devra être mis à jour en fonction des éléments intervenus récemment (prise en compte du définitif 2011-2012 pour l'estimation de certains postes, impact de l'absence d'embauches, prestations extérieures).

Ce budget prévisionnel devrait présenter un déficit résiduel d'environ 10 k€. L'objectif est de retrouver l'équilibre financier dès la saison 2013-2014.

Roger Combes demande s'il est prévu d'augmenter chaque année le coût de la licence. *Jacques Lachkar* répond qu'il serait certainement préférable d'augmenter la licence d'un ou deux euros par an, plutôt que

de devoir procéder à des augmentations violentes comme celle de cette année. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question d'une nouvelle augmentation pour les prochaines années.

Michel Monsimer demande s'il sera possible de dresser le bilan de l'impact de cette augmentation lors de la prochaine AG. *Jacques Lachkar* répond qu'il sera trop tôt, très peu de licences étant traditionnellement enregistrées au niveau fédéral à cette période.

Jacques Libert présente ensuite les résultats de Promolettres.

L'exercice 2011-2012 a consacré le début du cycle des produits ODS6. L'impact des ventes des produits ODS6 demeure donc significatif. Au global, le budget réalisé s'établit à 753 300 €, contre un budget prévisionnel de 728 800 €. Parallèlement, le coût des produits vendus a diminué, dans la mesure où nous avons essentiellement vendu des produits à forte marge. Pour ce qui concerne l'activité de produits, la marge totale s'élève à 398 000 €, contre un budget de 356 000 €. La marge brute, quant à elle, s'établit à 53 %.

S'agissant de l'activité d'édition, dont l'essentiel repose sur le *Scrabblorama*, les abonnements n'ont diminué que de 6,6 %. Le budget réalisé atteint 169 000 €, contre un budget prévisionnel de 189 000 €. Les perspectives de l'activité d'édition se présentent favorablement tant en termes de ventes qu'en matière de coût d'édition. En outre, la prise en charge des abonnements gratuits par la Fédération est restée stable. Les coûts d'édition ont pour leur part diminué sensiblement. Au global, la marge brute atteint un niveau légèrement supérieur aux prévisions.

Par ailleurs, la marge brute de Promolettres s'élève à 45,6 %, contre un budget de 41,2 %. Les charges nettes de fonctionnement s'avèrent légèrement inférieures aux prévisions (230 000 €, contre un budget de 245 000 €), en raison de la difficulté d'estimation des frais postaux en amont de l'exercice.

Le poste des charges exceptionnelles a subi l'impact d'une charge pour provision de 10 000 € liée à la gestion logistique des retours de Franklin. En dépit des mesures prises pour limiter les coûts, des frais devront néanmoins être supportés. Par ailleurs, le résultat après impôt s'élève à 139 000 €, contre un budget de 135 000 €. A noter que la disposition qui permet d'imputer le déficit d'un exercice aux exercices suivants pourrait être remise en question. Cependant, cette évolution fiscale ne devrait pas concerner les TPE.

En outre, le budget 2013 a été construit sans tenir compte pour l'heure de l'hypothèse de la fermeture de la boutique parisienne, dont les effets ne seront pas immédiats par ailleurs. Toutefois, cette option engendrera une diminution de la marge brute, dans la mesure où la marge sera partagée avec les magasins partenaires. Le budget 2013 prévoit également une réduction des produits ODS. En résumé, l'activité devrait recouvrer un niveau plus normal.

Enfin, le chiffre d'affaires prévisionnel s'établit à 372 000 €, contre un chiffre d'affaires de 753 000 € durant l'exercice 2011-2012. Le budget devrait donc afficher un solde négatif de 36 000 €. Les charges nettes de fonctionnement devraient connaître une baisse. Nous veillerons donc à l'évolution de la marge brute.

Jacques Lachkar rappelle que le cumul des trois déficits qui seront enregistrés pendant les trois exercices durant lesquels l'activité ODS sera plus réduite compensera le bénéfice du premier exercice du cycle. Il précise que la Fédération Française de Scrabble a définitivement abandonné le versement à Promolettres de la "subvention d'équilibre" de 30 000 € annuels, qui n'avait plus de justification.

En outre, la majorité des commentaires concernant la nouvelle formule de *Scrabblerama* sont très positifs. Une stabilité, voire une légère amélioration de cette activité est à prévoir, notamment par le biais d'opérations promotionnelles.

Anne Albini s'interroge sur les droits d'engagement relatifs aux Simultanés Internationaux, constatant des réductions budgétaires de près de 50 % d'un exercice à l'autre. *Jacques Lachkar* précise qu'une partie des redevances perçues sont reversées à la FISF et que la présentation comptable a été modifiée, ces redevances FISF n'apparaissant plus (contrairement à l'année précédente) ni en produits ni en charges (il y a bien une diminution de charges correspondante).

En réponse à une question d'*Anne Albini*, il est précisé que, s'agissant des charges, la ligne « dotation aux nouveaux clubs » correspond désormais à la ligne « club et dotation scolaire ».

Eglantine Borrás demande pourquoi la ligne « Championnat du Monde » affiche un montant global de 19 000 € (pour 2010-2011). *Séverine Gruchot* lui répond que cette somme recouvre 6 500 € de charges supplémentaires liées au Championnat du Monde de Montpellier, non encore réglées au 31 août 2010, ainsi que la charge issue de l'inscription des équipes d'élite et les frais de séjour des jeunes participants pour Montreux.

Anne Albini s'étonne que les charges du Championnat de France scolaire aient été divisées par trois. Certes, l'organisation de ce type d'événement s'avère moins onéreuse dans un lycée que dans un centre séjour. Néanmoins, le montant de la participation demandée aux familles a été conservé à 100 euros. *Nathalie del Olmo* répond qu'il s'agit d'une ventilation des charges différente, le coût de ces championnats restant voisin d'une saison à l'autre. *Séverine Gruchot* ajoute que cette année, les subventions apportées par les Comités d'Outre-mer à l'organisation du Championnat de France scolaire ont été enregistrées dans la ligne « Subventions ».

Michel Monsimer observe que les recettes globales relatives au Championnat de France incluent les recettes liées au Championnat de France de Blitz, contrairement à l'année précédente. *Jacques Lachkar* répond que, l'année précédente, ces recettes avaient été logiquement intégrées au budget global du festival de Cannes, qui accueillait l'épreuve.

Michel Monsimer s'interroge sur le coût de la réalisation de la maquette de Promolettres. *Jacques Lachkar* répond que cette question a déjà été posée au CA de janvier dernier et que rien n'a changé depuis quant au coût de cette prestation.

Jacques Lachkar conclut sur la nécessité de préparer, en vue de l'AG, des tableaux permettant de connaître les modifications de ventilation comptable des produits et des charges, afin de pouvoir facilement expliquer les écarts importants relevés sur certains postes.

IV. Eventualité de déménagement du siège fédéral (*Jacques Lachkar*)

La valeur du Siège s'établit à environ 1,2 million d'euros. Il nous semble envisageable d'acquérir des locaux plus fonctionnels et moins onéreux. Tout en améliorant les conditions de fonctionnement du siège, cette opération générerait une plus-value, laquelle permettrait de reconstituer le fonds associatif et de mener une véritable politique de développement.

Il est simplement demandé au Conseil d'administration s'il accepte que le BD effectue des prospections en la matière. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question d'agir à la hâte dans le cadre de ce projet. De plus, le changement de siège doit être validé par l'Assemblée Générale.

Nathalie del Olmo indique que les salariés permanents sont conscients de l'intérêt d'une telle opération en termes de plus-value pour l'Association. Ils ne se déclarent pas hostiles à un projet de déménagement en Ile-de-France. En revanche, cinq des six salariés permanents s'opposent au déménagement du Siège vers la

province ou à l'éclatement géographique des équipes. En outre, les salariés souhaiteraient connaître les possibilités de mise en œuvre du télétravail. Elle exprime l'inquiétude des permanents quant à ce projet

Plusieurs membres du CA (*Eglantine Borrás, Francine Massin, Anne Albini, Simone Winckel*) estiment qu'un déménagement n'est envisageable qu'en restant en Ile-de-France.

Jacques Lachkar estime que les situations personnelles des permanents sont diverses et susceptibles d'évolution. C'est la raison pour laquelle une étude approfondie est nécessaire avant toute mise en œuvre du projet. En tout état de cause, le Conseil d'administration - puis l'AG - auront l'opportunité de se prononcer sur les propositions précises qui lui seront apportées, sous réserve que le CA accepte le principe d'une possibilité de déménagement du Siège. Il n'est donc pas souhaitable à ce stade de limiter le champ de la prospection souhaitée.

Le CA donne mandat au BD de procéder à une simple prospection dans cette éventualité (unanimité).

V. Montauban (*Serge Delhom*)

Serge Delhom renouvelle ses remerciements à l'égard des Présidents de Comité et des joueurs pour leur participation aux Championnats du Monde de Montauban. Malgré quelques difficultés d'organisation, le bilan de cette manifestation ainsi que ses retombées médiatiques demeurent positifs. A noter que le film de clôture de ces Championnats sera diffusé lors de la prochaine Assemblée générale.

Marie-Claude Derosne regrette que cette vidéo n'évoque pas la participation des jeunes à ces Championnats.

Serge et Brigitte Delhom répondent qu'il n'a pas été possible de prendre des photographies du séjour des jeunes participants. Cependant *Scrabblerama* s'est largement fait l'écho du séjour des jeunes. Plus globalement, certains aspects organisationnels ont dû être gérés dans l'urgence.

Le Conseil d'administration félicite Serge et Brigitte Delhom pour l'organisation des Championnats du Monde de Montauban.

VI. Partenariats - Rimouski - Tourisme (*Jacques Lachkar*)

Il est prévu de continuer à collaborer avec *Notre Temps* dans le cadre du prochain salon des séniors. En outre, il existe un projet de partenariat entre *Notre Temps Jeu* et *Scrabblerama*. Il s'agirait dans ce cadre d'envoyer aux abonnés de *Scrabblerama* un numéro de *Notre Temps Jeu* avec une proposition d'abonnement et, parallèlement, de publier dans *Notre Temps Jeu* deux pages de jeux de *Scrabblerama*, ainsi qu'une proposition d'abonnement. Durant l'été 2013, il serait envisageable de proposer en kiosque un cahier de jeux *Scrabblerama* avec *Notre Temps Jeu*. *Notre Temps* est très favorable au développement du partenariat avec la Fédération.

Tel est également le cas de la société Mattel, qui a été impressionnée par la signature d'une convention avec l'Education nationale. Les membres de la commission Communication, en outre, ont mis en évidence le fait que l'action de la FFSc dans le cadre du développement de Scrabble est beaucoup plus professionnelle que par le passé. Idem avec la communication autour de Montauban. En conséquence,

Mattel propose enfin des associations destinées à mettre en avant Scrabble (exemple : participation commune au prochain salon Kid Expo).

La Fédération, par ailleurs, souhaite développer des activités touristiques et des séjours en proposant une offre adaptée. Il a été demandé à Thierry Landau (L.R.I.) d'étudier cette possibilité, notamment s'agissant des séjours organisés avec FRAM, des réservations hôtelières et des programmes déployés dans le cadre des Championnats du Monde à Rimouski. Au regard de ce développement, il serait utile de créer une nouvelle filiale de la Fédération ou de Promolettres qui gèrerait ces prestations. L'accord du Conseil d'administration, en la matière, est nécessaire.

Michel Monsimer demande comment cette filiale serait-elle liée à la Fédération. *Jacques Lachkar* répond que la Fédération ou Promolettres serait majoritaire, alors que *Thierry Landau* et sa structure (LRI) seraient minoritaires.

Simon Gruchot demande quelles seraient les retombées de l'opération pour la Fédération. *Jacques Lachkar* répond qu'il est trop tôt pour se prononcer à ce sujet. L'objectif est de développer le secteur, qui pourrait constituer une source de recettes et permettre ainsi de diversifier les activités de Promolettres, dont certaines n'ont pas d'avenir assuré (exemple, vente du Franklin concurrencé par les applications sur smartphone ou tablette). Par ailleurs, il ne s'agit pas de remettre en cause les séjours existants, mais de fixer des règles, notamment dans le cas des séjours nécessitant déplacement. Un cahier des charges sera donc établi, comme c'est déjà le cas pour les TH.

Michel Monsimer et Eglantine Borrás indiquent qu'ils ne sont pas convaincus par le développement de ce nouveau type d'activité. *Marie-Dominique Malherbe* souhaite qu'un cahier des charges soit élaboré afin de se prononcer sur cette proposition.

Michel Monsimer demande si la visibilité de L.R.I. sur le site de la FFSc apporte un bénéfice financier.

Jacques Lachkar répond que non, mais que, en revanche, les publicités pour les séjours "L.R.I." sur *Scrabblorama* sont payantes.

John Servaège souhaite disposer d'un business plan plus complet sur les bénéfices attendus à trois ans dans le cadre du développement de cette activité.

Michel Monsimer ne comprend pas l'intérêt de cette démarche par rapport aux accords ponctuels qui sont conclus actuellement.

Serge Delhom répond qu'il s'agit aussi d'une démarche de promotion. Actuellement, de nombreuses propositions privées sont émises et les joueurs sont demandeurs de voyages. Il est naturel d'en faire l'analyse et, dans un second temps, de formuler des propositions.

Jacques Lachkar indique en conclusion qu'il reviendra vers le CA avec des propositions beaucoup plus circonstanciées. En l'état, on peut simplement dire que la création d'une telle structure n'est pas rejetée par le CA, mais que des précisions sont indispensables avant toute prise de décision.

Jacques Lachkar évoque enfin le souhait de la FFSc de conclure un partenariat avec les Restos du Cœur. Une rencontre très positive a eu lieu le 11 octobre avec des responsables des "Restos".

Un Simultané au profit des Restos du Cœur pourrait donc être organisé. Dans ce cadre, l'association souhaite que la Fédération collecte les fonds, avant de lui reverser. Il sera nécessaire d'agir en toute transparence en la matière.

D'autres volets d'activité des Restos du Cœur portent sur la lutte contre l'illettrisme. Il serait envisageable d'organiser des opérations dans les centres de loisirs dans lesquels des jeunes sont accueillis. L'association souhaiterait également récupérer des dictionnaires. Une collecte pourrait être organisée.

A la demande de *Simone Winkel*, *Jacques Lachkar* indique qu'il se renseignera auprès des Restos sur les modalités d'obtention de reçus fiscaux pour les donateurs.

La manifestation fera l'objet de communications, notamment au sein de *Scrabblerama*.

La proposition d'organiser un Simultané au profit des Restos du Cœur le 2 février recueille l'avis favorable unanime du Conseil d'administration.

Jacques Lachkar rappelle enfin que les clubs ont la possibilité d'organiser des opérations caritatives. Le cas échéant, ils sont exonérés de redevance fédérale, sur demande et sous réserve de l'accord du Bureau Directeur. Tel est également le cas des tournois au profit du scolaire.

VII. Informatique (*Jean-Pierre Malfois*)

Jean-Pierre Malfois présente le document relatif aux questions informatiques, aux travaux en cours et à leur planning, qui figure en annexe.

Question de *Zygmunt Gruchot* : à terme, l'organisateur intégrera le tournoi sur le site. La demande d'homologation sera-t-elle toujours utile ? Réponse de *Jean-Pierre Malfois* : oui. La validation du Président de Comité demeurera en effet nécessaire.

Gérard Carry demande ce qui justifierait la mise en œuvre d'un nouveau Duplitop. Ecrire un logiciel constitue une charge extrêmement importante. Les risques d'erreurs, en conséquence, sont considérables. Qui plus est, l'outil Duplitop fonctionne. *Jean-Pierre Malfois* répond que les modifications du Duplitop actuel ne seront plus gérables à moyen terme vu la manière dont le logiciel a été conçu.

Didier Coppens indique qu'il arrive fréquemment qu'une partie disparaisse. *Séverine Gruchot* répond qu'elles ne disparaissent pas, mais sont stockées dans un répertoire temporaire.

Jean-Pierre Malfois indique que le logiciel TeamViewer permettra à l'avenir à Patrice de prendre la main sur les ordinateurs "utilisateurs", avec l'accord de ceux-ci, pour résoudre les problèmes, ce qui sera une nette amélioration.

Jacques Lachkar estime qu'il est complexe de faire évoluer ou de maintenir les logiciels anciens. Il est souvent plus rapide d'écrire une nouvelle version adaptée aux codes actuels que de corriger les versions antérieures.

Franck Maniquant intervient sur un sujet d'étude de la commission Communication au sujet du site ffsc.fr. Il existe actuellement un réel problème s'agissant des néophytes non licenciés qui visitent ce site pour la première fois. En effet, le cœur de cible du site actuel porte sur les 15 000 licenciés, venant ensuite les personnes qui jouent avec les lettres et avec les mots (cible périphérique), puis les amateurs de jeux en général.

La commission n'a pas les moyens de déployer des campagnes de communication à l'intention de toutes ces populations. La priorité doit être donnée à la cible périphérique.

Il est prévu d'orienter la page d'accueil vers le grand public, avec un accès à un espace licencié. Actuellement, les informations situées sur la page d'accueil sont dédiées aux licenciés. A l'avenir, il s'agirait de proposer en relation avec la commission Informatique une page d'accueil claire et lisible par les néophytes. Seront mis en avant la rubrique *A la Une*, les réseaux sociaux, les partenaires et l'espace licenciés. En outre, un bandeau sera destiné aux nouveaux venus, qui auront la possibilité de jouer directement sur le site. Ils auront accès aux événements media, ainsi qu'à la boutique Promolettres.

Une fois que les consultants basculeront dans l'espace licenciés, ils auront accès à l'ensemble des informations liées à la vie de la Fédération. La page d'accueil sera neutre et intégrera des informations à

destination des nouveaux venus, ainsi que la possibilité pour les licenciés de s'identifier immédiatement et d'avoir accès aux informations qu'ils consultaient sur la précédente version de la page d'accueil.

Le mot « Scrabble » est tapé 360 000 fois par mois sur Google.

La séance est suspendue de 13 heures à 14 heures 30 (déjeuner).

VIII. Promotion (*Daniel Guédon*)

Daniel Guédon rappelle tout d'abord que la Fête du Scrabble a lieu ce jour. Au total, plus de 150 clubs y participent.

Les membres du Conseil d'administration félicitent les clubs participant à la Fête du Scrabble.

Le premier séminaire des Présidents de club s'est déroulé le 4 octobre au Siège de la Fédération Française de Scrabble. Il regroupait huit participants. Nous avons travaillé sur Sigle (import/export et gestion d'un tournoi) durant la matinée. Ensuite, en début d'après-midi, Nicolas Aubert a apporté des précisions sur *Scrabblorama*, sur Promolettres et sur le Scrabble scolaire. Enfin, Daniel Guédon est intervenu afin d'échanger au sujet de la promotion, en expliquant notamment comment recruter de nouveaux adhérents (portes ouvertes, forums d'associations, etc.) et comment animer le mieux possible son club.

Les participants ont été enchantés de ce séminaire.

Bernadette Catalan a reçu un retour positif de la part de Christiane Rousset au sujet de cette journée. Le séminaire lui a permis d'échanger avec des personnes rencontrant les mêmes problèmes qu'elle. Ces débats l'ont rassurée. En revanche, elle considère que le travail sur Sigles a été difficile.

Daniel Guédon indique que la date du prochain séminaire sera communiquée rapidement aux membres du Conseil d'administration (*NB : fixée depuis au jeudi 11 avril 2013*).

Un article consacré à ce séminaire sera publié au sein de *Scrabblorama*. Il mentionnera les témoignages de certains Présidents de club.

Daniel Guédon évoque ensuite les animations organisées au sein des Villages Vacances. Pour la première fois, des licences ont été vendues sur place. Certains animateurs ont travaillé en ce sens et 25 licences ont été prises. Il est nécessaire de poursuivre ce travail.

Anne Albini dit qu'il est indispensable de transmettre aux Présidents de club les licences conclues durant les Villages Vacances, ainsi que le nom des nouveaux licenciés. L'objectif est notamment d'être en mesure de contacter ces personnes.

Daniel Guédon répond que les semaines d'animation au sein des Villages Vacances se déroulent essentiellement en juillet et en août. Les animateurs remontent directement les licences vendues sur cette période. Ensuite, ces dernières sont saisies dans la base de données de la Fédération Française de Scrabble. Il serait difficile d'agir plus rapidement.

Sur les 2 listings envoyés récemment aux Présidents de comités, les prospects et les licences sont classés par département, afin que la recherche soit simplifiée. En outre, il lui semble nécessaire que les Présidents

de clubs ou de comités contactent les prospects afin de leur rappeler qu'ils seront toujours les bienvenus dans le club le plus près de leur domicile.

Simone Winckel indique qu'une animatrice a participé à une animation d'une semaine dans une maison de retraite. La population était peu réceptive et cette semaine a déçu l'animatrice concernée.

Daniel Guédon a participé à une semaine d'animation à Pont-les-Bains. Les salles situées dans le village étant extrêmement bruyantes, nous avons organisé des parties de Scrabble dans un ancien couvent. Cette organisation a bien fonctionné.

Anne Albini demande si les licences vendues à 10 euros donnent lieu à un versement aux Comités. *Daniel Guédon* répond par la négative.

Daniel Guédon indique ensuite la répartition actuelle des animateurs par comité. Nous dénombrons actuellement environ 40 animateurs. Daniel invite les Présidents de club à relancer les candidatures au poste d'animateur de Villages Vacances.

Nous recherchons des personnes dynamiques, agréables et qui apprécient la convivialité, et non des scrabbleurs des trois premières séries. Il leur est demandé de participer à la vie du village. L'intervention consiste à organiser une initiation d'une durée de 1,5 heure par jour auprès de débutants.

Les conditions financières sont avantageuses. Les animateurs sont en effet nourris et logés pendant une semaine. En revanche, ils paient leur déplacement.

Certains Villages Vacances disposent de matériel. Lorsque tel n'est pas le cas, il nous faut apporter le nôtre (1 tableau et 2 boîtes de 4 jeux de Scrabble).

Manuella Grimal demande s'il est possible de proposer aux espoirs de devenir des animateurs de Villages Vacances. *Daniel Guédon* répond oui, bien sûr.

Eglantine Borrás demande si chaque prospect a-t-il reçu un courrier de la Fédération. Réponse positive.

Daniel Guédon évoque ensuite le Championnat de France Promotion et indique que, au total, 189 joueurs ont participé au Championnat de France Promotion à Vichy par le biais des qualifications régionales alors qu'il y avait 400 places (le tableau indiquant la répartition par comités est fourni aux participants). Pour la prochaine édition, le nom des futurs qualifiés doit être communiqué à la FFSc au plus tard le 31 janvier 2013.

Gérard Carry estime que ces délais ne sont pas réalistes. *Daniel Guédon* répond qu'ils sont pourtant impératifs, et rappelle par ailleurs que les N7 sont qualifiés d'office pour la finale.

Par ailleurs, le premier Simultané avec handicap aura lieu le 15 décembre 2012. Cette épreuve se déroulera par centres. Il conviendra d'appliquer les mêmes règles que celles qui sont en vigueur dans le cadre des Simultanés en 2 parties (phase1, phase2, etc.). Ainsi, il ne s'agit pas d'un Simultané permanent et le double arbitrage est indispensable. A ce jour, certains comités n'ont pas encore transmis le nombre de centres à Yoan (à faire rapidement).

Enfin, une vague de protestations concernant les Simultanés de France est parvenue à la FFSc. Il apparaît que le nombre de coups est parfois trop important (23, 24...) et que les parties sont jouées sans plaisir. Les prochains Simultanés de France seront gérés par *Franck Maniquant* qui intervient sur ce point : J'ai effectivement constaté en tant qu'arbitre que de nombreuses parties étaient ennuyeuses. Qui plus est,

certaines d'entre elles étaient extrêmement sélectives. Je souhaite donc faire en sorte de proposer des parties plus agréables à jouer. Il est prévu de communiquer à ce sujet.

Gérard Carry demande comment les clubs seront-ils prévenus de cette évolution. Certains ont le sentiment que les parties sont truquées. *Franck Maniquant* répond qu'une communication sera faite au sujet de la manière dont sont gérées ces parties.

IX. Jeunes et scolaires (*Marie-Claude Derosne, Aurélien Delaruelle*)

Marie-Claude Derosne donne lecture d'une proposition de modification des licences des jeunes, qui figure en annexe. La proposition de modification des licences jeunes recueille l'avis favorable unanime du Conseil d'administration.

La mise en place de cette mesure sera immédiate. Une communication relative à cette évolution sera transmise prochainement.

Marie-Claude Derosne et *Aurélien Delaruelle* présentent un document relatif à la DNSJS, qui figure en annexe.

Jacques Lachkar remercie *Aurélien Delaruelle* et *Marie-Claude Derosne* pour leur présentation, qui clarifie la nature et l'importance de l'action de la DNSJS, ainsi que des sommes engagées et de leur portée à long terme.

Les membres du Conseil d'administration applaudissent *Aurélien Delaruelle* et *Marie-Claude Derosne*. Un débat s'engage alors au sein du CA.

Gérard Carry : il me semble nécessaire de réaliser une étude au sujet de l'investissement relatif au milieu scolaire et, parallèlement, au nombre de joueurs sortis.

Jacques Lachkar : nous ne disposons pas d'étude sur cet enjeu. Nous savons néanmoins qu'un nombre important de jeunes ayant été initiés au Scrabble dans le cadre scolaire sont licenciés.

Franck Maniquant : la qualité de l'accueil des jeunes a évolué de façon positive.

Gérard Carry : il me semblerait plus pertinent de miser sur la tranche d'âge des plus de 40 ans.

Jacques Lachkar : dans le cadre de l'action menée au sein des Villages Vacances, nous tentons d'investir sur cette population. Parallèlement, nous nous mobilisons vis-à-vis des jeunes retraités à l'occasion du salon des séniors. J'ajoute que dans le cadre des démarches menées dans le milieu scolaire, nous sensibilisons également les parents des jeunes. Les différentes actions sont complémentaires.

Aurélien Delaruelle : nous avons conscience du fait que peu de jeunes initiés restent dans le milieu du Scrabble. Nous souhaitons que ce nombre progresse. Si nous n'agissions plus vis-à-vis des scolaires, nous mettrions certes fin au déficit, mais nous perdriions notre lien avec l'Education Nationale et subirions un déficit d'image.

Notre principale difficulté réside dans le suivi des jeunes entre le collège et le lycée. Le fonctionnement du collège est en effet particulier et nous nous heurtons à des difficultés organisationnelles, notamment s'agissant des disponibilités des bénévoles.

Il est nécessaire de déterminer la manière d'utiliser au mieux le budget mis à notre disposition. Or nous disposons actuellement de moyens importants permettant de démarcher sans crainte les représentants de l'Education Nationale.

Jacques Lachkar : la signature d'une convention avec l'Education Nationale a eu un impact favorable sur Mattel, ainsi que sur la Ligue de l'Enseignement, dont nous avons rencontré des représentants. Nous pourrions ainsi intervenir vis-à-vis des jeunes séjournant dans les centres de loisirs de la Ligue.

Daniel Guédon : dans la majorité des cas, à l'occasion des animations réalisées dans les Villages Vacances, les mères de famille accompagnent leurs enfants lorsque ces derniers viennent jouer. Il serait, à ce titre, intéressant d'organiser des goûters au sein des clubs afin que les jeunes soient accompagnés de leurs parents. Mobiliser ces derniers serait positif.

Manuella Grimal : un tournoi des familles est organisé au sein du Comité Lyonnais.

Daniel Guédon : il me semble nécessaire de généraliser cette démarche.

Didier Coppens : Lionel Allagnat intervient deux fois par semaine dans les marchés couverts à Vichy. Son travail est remarquable.

John Servaege : j'estime qu'il est indispensable de suivre l'évolution dans le temps des inscriptions enregistrées dans le cadre du Scrabble scolaire. Le budget consacré au milieu scolaire pourrait ainsi être adapté en fonction des résultats constatés.

Marie-Claude Derosne : nous réfléchissons à cette proposition.

Nathalie del Olmo : mener ce travail serait probablement difficile.

Jacques Lachkar : cette préoccupation pourrait concerner l'ensemble des secteurs et des investissements. Il serait à mon sens utile de nous doter d'outils permettant de mesurer les retombées de nos actions promotionnelles sur le moyen et sur le long terme. Ces outils, à ce jour, n'existent pas. Il serait intéressant d'identifier l'origine des licences et de suivre le nombre de licenciés. La Fédération doit développer sa notoriété. Or les démarches menées vis-à-vis du milieu scolaire permettent de progresser en la matière. Quoi qu'il en soit, il me semble nécessaire de réfléchir à l'impact de nos actions.

Jean-Guy Maudet : à terme, est-il prévu dans le cadre de la convention de discuter avec l'Education nationale de la possibilité d'agir sur l'enseignement secondaire ? Nous pourrions dans ce cadre mettre en avant l'aspect ludique du Scrabble, qui n'est pas ciblé s'agissant des élèves du primaire. A mon sens, nous contenter de miser sur l'aspect pédagogique du Scrabble n'est pas suffisant. J'ajoute que le budget de 27 500 euros qui nous a été présenté n'intègre ni le salaire de l'employé de la Fédération consacrée aux scolaires, ni les dépenses liées aux festivals et championnats, ni les dépenses des Comités liées au Scrabble scolaire.

Aurélien Delaruelle : les enfants du primaire se concentrent uniquement sur l'aspect ludique du Scrabble, et non sur sa dimension pédagogique. En revanche, il n'est pas possible de nous adresser aux enseignants sur ce terrain et il est indispensable de mettre en avant le fait que le Scrabble constitue un support pédagogique.

Par ailleurs, il est vrai que nous nous concentrons actuellement sur le primaire. Nous considérons que les enseignants du primaire sont plus ouverts à l'intégration du Scrabble, étant donné qu'ils maîtrisent leur

classe 26 heures par semaine. Au collège, en outre, le support que constitue le Scrabble n'est utilisé que hors du cadre de l'enseignement. Qui plus est, au collège, le recours au Scrabble ne présente plus d'intérêt pédagogique. J'ajoute que nous avons essentiellement discuté du primaire avec le Ministère. Je ne suis pas ce jour en mesure de chiffrer le détail du budget qu'il serait nécessaire d'associer au Scrabble scolaire. Il serait possible de procéder à des choix en la matière.

Jacques Lachkar : en début de saison, j'ai adressé un courrier à la Direction générale de l'Enseignement scolaire afin de faire savoir que le Ministère n'avait pas déployé au sein des Inspections des Académies sa communication d'incitation s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la convention. Le courrier portant sur cette problématique, qui est en cours de préparation, devrait être diffusé à la Toussaint. Il nous sera probablement soumis (*NB : cela a été le cas depuis*).

Il est par ailleurs nettement plus difficile de déployer des clubs dans l'enseignement secondaire. Il serait très intéressant de parvenir à faire jouer des jeunes dans les centres de loisirs de la Ligue de l'Enseignement, ainsi que de proposer le déploiement de structures permettant d'accueillir les jeunes qui ont pratiqué le Scrabble en primaire.

Simone Winckel : sur le plan administratif, la convention simplifie l'entrée du Scrabble au sein des écoles primaires. En effet, les Directeurs n'ont pas l'autorisation de faire intervenir des personnes extérieures dans les écoles primaires sans disposer au préalable d'un accord de l'Inspecteur d'Académie. Dans les collèges et les lycées, un tel accord n'est pas nécessaire. Il serait donc intéressant de sensibiliser les proviseurs et les principaux des collèges et lycées afin que ces derniers favorisent les structures périscolaires.

Nathalie del Olmo : je souhaite préciser que je suis avant tout au service de la Fédération. Mon poste couvre de nombreux enjeux et ne porte pas exclusivement sur le domaine scolaire.

Michel Monsimer : il me semble que les actions destinées au collège et au privé doivent être orientées vers la dimension ludique, l'argument relatif à l'apprentissage des bases n'ayant pas d'objet dans le secondaire. Par ailleurs, je considère qu'à long terme, des choix seront nécessaires en matière d'investissement. Il convient à mon sens de réorienter les investissements vers les jeunes retraités et préretraités. Il serait préférable de nous intéresser à cette cible, que nous avons déjà identifiée.

Franck Maniquant : la commission Communication et la commission Promotion sont convaincues que la catégorie des jeunes retraités représente des perspectives extraordinaires.

Jacques Lachkar : il s'agit de notre public le plus naturel. Paradoxalement, nous avons toujours négligé de le prospecter. Il convient de progresser en la matière. Nos partenariats avec *Notre Temps* et avec *Notre Temps Jeu*, en la matière, seront très intéressants.

Michel Monsimer : à mon sens, ce public s'est adressé directement à nous sans être sollicité dans les années 1990 et 2000. Tel n'est plus le cas, ainsi qu'en témoigne le vieillissement de la population des licenciés.

Brigitte Delhom : il me semble nécessaire de contacter les comités d'entreprise, qui peuvent constituer des perspectives intéressantes.

Jacques Lachkar : nous entendons agir en ce sens. Néanmoins, il est parfois difficile d'entrer en contact avec les comités d'entreprise.

Brigitte Delhom : nous pourrions également agir vis-à-vis des ludothèques.

Gérard Carry : existe-t-il une fiche de définition s'agissant de la fonction de délégué scolaire ?

Marie-Claude Derosne : non. Nous pourrions en rédiger une, sous réserve qu'elle ne soit pas trop contraignante. Nous réfléchissons à cette proposition.

X. Questions diverses

Intervention de Jacques Lachkar :

Le Comité Bourgogne a adressé un courrier comportant un certain nombre de questions diverses. Je souhaiterais y répondre à présent. La première question s'établit comme suit : « *Pourquoi l'équipe nouvellement arrivée n'a-t-elle pas remis en cause ces comptes et ce déficit effarants ?* ».

L'audit réalisé par Jacques Libert a démontré la grande diversité des causes de ce déficit. Les mesures que nous avons prises depuis janvier dernier se sont traduites par une augmentation des recettes et une diminution des dépenses.

En résumé, l'audit a certes mis en évidence la mauvaise gestion réalisée par la précédente équipe de direction, mais il a également levé toute suspicion de malhonnêteté ou de malversation. Un audit externe n'aurait rien appris de plus... mais aurait coûté plusieurs milliers d'euros à la FFSc.

La seconde question du Comité Bourgogne est la suivante : « *Pourquoi la Direction Financière, qui ne pouvait pas ignorer la situation, n'a-t-elle pas alerté plus tôt le Président précédent ?* ». De fait, le Bureau directeur de la Fédération ne pouvait ignorer cette situation dès le printemps 2011, plusieurs bons de caisse d'une valeur d'environ 50 000 euros ayant dû être vendus, ce qui nécessitait la signature du trésorier.

« *Pourquoi avec un tel déficit envisage-t-on de nouvelles embauches ? Pourquoi maintient-on des locaux dans le XVI^{ème} arrondissement ?* ». J'ai déjà apporté les réponses en début de séance.

« *En fait, la Fédération ne vivait-elle pas au-dessus de ses moyens ?* ». Je réponds par l'affirmative. Si le montant de la licence avait évolué en fonction du niveau d'inflation durant les quinze dernières années, la situation économique actuelle de l'Association serait nettement plus satisfaisante. Pour ce qui concerne les nouvelles embauches, je rappelle que dix collaborateurs travaillaient à temps plein au sein de la Fédération et de Promolettres il y a encore trois ans. Ce nombre a désormais été réduit à huit salariés.

Par ailleurs, je suis favorable à la communication de la masse salariale globale, mais pas à celle du salaire individuel de chaque permanent. Quant aux prestations, elles sont clairement identifiables dans les comptes.

La dernière question du Comité Bourgogne porte sur l'autorité souveraine apte à modifier le tarif des licences. Pour rappel, l'Assemblée générale extraordinaire de 2008 avait décidé de transférer ce pouvoir de fixation des cotisations au Conseil d'administration en raison du calendrier de l'élection du nouveau Bureau Directeur prévu à cette époque, lequel n'était en mesure de prendre des décisions qu'à mi-parcours de son mandat.

Par ailleurs, il semble nécessaire de réviser les statuts et le règlement intérieur de la Fédération. Le Bureau directeur prévoit de présenter des propositions en la matière lors du prochain Conseil d'administration. En

tout état de cause, la modification de la date de l'élection du futur Bureau directeur semble s'imposer. A cet égard, organiser cette élection en mai permettrait à l'équipe élue de prendre ses fonctions en début de saison, ce qui paraît plus cohérent en matière de gouvernance. La concordance de date avec l'AG n'a rien d'obligatoire.

Simone Winckel : les membres du Comité Bourgogne nourrissent de nombreuses inquiétudes vis-à-vis des différents sujets qui viennent d'être abordés. Je vous remercie donc d'avoir apporté un certain nombre de précisions.

Eglantine Borrás : pour rappel, lors d'une précédente Assemblée générale, Monsieur Monsimer avait présenté les cadres fixés par la convention collective vis-à-vis des salaires des collaborateurs permanents.

Michel Monsimer : l'une des conclusions de l'audit établit le déficit structurel de l'Association entre 100 000 et 200 000 euros. Dès lors, pourrions-nous envisager d'entamer un débat sur les principaux équilibres financiers de la Fédération ?

Jacques Lachkar : le déficit structurel provient du fait que la Fédération a vécu au-dessus de ses moyens durant plusieurs années, le niveau des cotisations n'ayant pas été corrélé avec l'évolution du coût de la vie. Le réajustement du montant de la licence vise précisément à mettre un terme à ce déficit structurel. En outre, nous réalisons actuellement des travaux de rationalisation d'un certain nombre de postes de charges. Pour ma part, je ne suis pas inquiet quant à la capacité de la Fédération de restaurer rapidement son équilibre financier.

Eglantine Borrás : s'agissant de la Fête du Scrabble, il a été demandé que les envois aux Comités soient regroupés. Cette démarche a-t-elle été menée ? Quelle économie a-t-elle générée ?

Daniel Guédon : les envois groupés répondent à un objectif d'économie. Néanmoins, lorsqu'une demande nous est remontée, nous réalisons plusieurs envois.

Jacques Lachkar : quelques licenciés se sont plaints du fait que leur feuille de points ne leur soit plus envoyée individuellement. Néanmoins, je souligne que l'envoi regroupé aux clubs, avec les agendas, nous a permis de réaliser des milliers d'euros d'économie, et que, en complément, la possibilité de télécharger soi-même sa feuille de points sur le site est un progrès évident.

Par ailleurs, en réponse à une question du Comité Languedoc, je précise que les joueurs de toutes les séries ont la possibilité de jouer le dernier tournoi à Aix-les-Bains, ce qui leur permet plus facilement d'être délégués à l'AG.

Enfin, un tableau permettant de visualiser clairement le bilan financier des festivals existe et sera diffusé.

Michel Monsimer : à Aix-les-Bains, le séjour des jeunes sera-t-il dorénavant intégré au budget du festival ?

Jacques Lachkar : oui. Les affectations des dépenses varient d'une année sur l'autre. Il est nécessaire d'en tenir compte dans le cadre des comparaisons.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée au samedi 25 mai 2013.

La séance est levée à 16 heures 55.